









### Guide formulaire interactif :



1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre ordinateur :

-  Utiliser le navigateur « Firefox » () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Cliquer le bouton « Télécharger » () → Situé en haut à droite du navigateur ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

-  Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC () → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
-  Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement ( ou )

 **Conseils pour l'envoi du formulaire** ( ou  ) :

-  Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
-  Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

### Informations générales :

**Cas A « Crédit complet au cours de formation IRI(A) Part-FCL » :  Oui.**

1) Le présent aménagement donne un crédit complet au cours de formation prévu au FCL.930.IRI(a).

Le candidat à la délivrance d'une qualification d'instructeur à une qualification de vol aux instruments avion IRI(A) devra ainsi répondre aux exigences des paragraphes FCL.915.IRI (prérequis), du FCL.935.IRI (évaluation de compétences) et devra impérativement être **présenté par un ATO.**

**Cas B « Délivrance de la qualification IRI(A) sur la base d'une formation et AOC militaire » :  Oui.**

1) Le présent formulaire permet au pilote, ayant effectué la formation **MILITAIRE** (équivalente au FCL.930.IRI) et l'AOC **MILITAIRE** (équivalente au FCL.935), d'effectuer sa demande de délivrance IRI(A) Part-FCL.


### Pièces à fournir :

- Copie/Scan d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).
- Copie/Scan du titre militaire de moniteur de vol militaire.
- Pour les redevances, vous devez télécharger le formulaire de redevance (**143i-Formlic**) et consulter les informations nécessaires aux paiements au lien internet suivant : [Ici](#)


**En plus, fournir pour le cas A :**

- Formulaire(s) de compte-rendu des évaluations de compétences FCL.935 pour la délivrance d'un IRI(A).

**En plus, fournir pour le cas B :**

- Formulaire(s) de compte-rendu des évaluations de compétences **MILITAIRE équivalente** au FCL.935 pour la délivrance d'un IRI(A).
  -  Le formulaire à utiliser est celui de l'Armée.

### Envoi du dossier :

- **Pour les licences de pilotes privés**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives (courrier ou mail) au bureau des licences (DSAC-IR) le plus proche de votre domicile (Liste DSAC-IR : [Ici](#))
- **Pour les licences de pilotes professionnels**, vous devez envoyer l'ensemble des pièces justificatives par mail à l'adresse électronique suivante : [dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-guichet-en-ligne-bf@aviation-civile.gouv.fr)
-  Dans le cadre de la délivrance de la QC/QT couplée à la délivrance d'une licence professionnelle, le dossier doit exclusivement être envoyé à Paris-Farman à l'adresse électronique indiquée ci-dessus.

**Informations sur le navigant :**

1/4. Information sur le candidat :			
Nom de naissance <sup>1</sup>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M	Nom d'usage (Si différent de <sup>1</sup> )	
Prénom(s)	Date de naissance	Lieu de naissance	
Rue			
Code postal	Commune	Pays	
Téléphone	☎ :	☎ :	
Courriel			
N° licence :			
Nombres d'heures de vol total sur avion		En tant que PIC	
Je postule pour	Cas A « Crédit complet de la formation IRI(A) » : <input type="checkbox"/> Oui. Cas B « Délivrance de la qualification IRI(A) » : <input type="checkbox"/> Oui.	Pour le privilège suivant	<input type="checkbox"/> IRI(A)/SE <input type="checkbox"/> IRI(A)/ME

2/4. Expérience minimum & prérequis :	
Exigences militaires :	
<p style="text-align: center; background-color: yellow;"><b>Cas A « Crédit complet de la formation IRI(A) »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir 50 heures d'instruction aux vols aux instruments (VSV) sur avions des forces armées utilisés pour la formation des pilotes de transport (formation initiale et avancée) : <input type="checkbox"/> Oui.</li> <li>- Avoir reçu une formation de moniteur de vol militaire selon programme conforme au FCL.930.IRI ou son équivalent antérieur dans le cadre d'un organisme militaire : <input type="checkbox"/> Oui.</li> </ul> <p style="text-align: center; background-color: yellow;"><b>Cas B « Délivrance de la qualification IRI(A) »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir reçu une formation de moniteur de vol militaire selon programme conforme au FCL.930.IRI ou son équivalent antérieur dans le cadre d'un organisme militaire : <input type="checkbox"/> Oui.</li> </ul>	
Exigence Part-FCL :	
<b>Temps de vol en IFR (FCL 915.IRI(a)(1))</b>	- Avoir à son actif au moins 800 heures de vol en IFR, dont au moins 400 heures sur avion : <input type="checkbox"/> Oui.
<b>Exigences supplémentaires pour un IRI(A)/ME (FCL 915.IRI(a)(2)) :</b>	- Satisfaire aux FCL.915.CRI(a) (Prérequis CRI/ME) : Au moins 500 heures de vol en tant que pilote sur avions dont 30 heures de vol en tant que PIC sur avions de la classe ou du type applicable <input type="checkbox"/> Oui. - FCL.930.CRI (Formation CRI/ME) → Fournir attestation de formation CRI(A) ME <input type="checkbox"/> Oui. - FCL.935 (AOC CRI/ME) → Fournir AOC CRI(A) ME : <input type="checkbox"/> Oui.  <i>Pour tout pilote qui détient ou a détenu un CRI : il n'est pas nécessaire de satisfaire aux exigences du FCL.915.CRI(a) (Prérequis CRI/ME), FCL.930.CRI (Formation CRI/ME) et FCL.935 (AOC CRI/ME) : <input type="checkbox"/> Oui.</i>

3/4. Dispense de stage de remise à niveau :
Dans le cas où la qualification de moniteur de vol militaire est périmée, la formation pour la délivrance de la qualification instructeur Part-FCL que le candidat devra suivre inclura les éléments du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.FI(b).
Qualification de moniteur de vol militaire en état de validité : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si Non, l'ATO atteste bien que les éléments demandés lors du stage de remise à niveau prévu au FCL.940.FI(b) ont été effectués lors de la formation pour la délivrance de la qualification d'instructeur Part-FCL.

**Cachet de l'autorité militaire :**

4/4. Validation des données renseignées (Par l'autorité militaire)	
<b>Nom et prénom du responsable pédagogique de l'ATO de l'armée ou son délégataire</b>	
<b>N° ATO</b>	
<b>Atteste des informations renseignées par le candidat (Section 1/4), de la détention du titre militaire requis et l'expérience minimum (Section 2/4) et de la dispense de stage de remise à niveau (Section 3/4) indiquées dans « Information navigant''</b>	
Fait à	
Le	<b>Signature</b> (Cachet)

Dans le cas d'un pilote qui aurait quitté l'armée, le pilote devra se rapprocher de l'ATO ayant effectué la formation afin que ce dernier vérifie dans ses archives afin d'attester des différentes exigences demandées.